

RAPPORT DE PRESENTATION

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Nous vous présentons pour approbation le compte administratif de la Ville pour l'année 2017.

Nous rappelons que le vote du compte administratif a pour objectif de valider la bonne exécution de l'exercice écoulé, conformément à vos décisions et de relever les écarts constatés par rapport aux prévisions.

Ce compte-rendu d'exécution est le bilan de l'exercice 2017. Il permet d'analyser également la situation financière de notre Ville en mesurant les variations et en les mettant en perspective avec les évolutions conjoncturelles, mais surtout législatives et réglementaires que nous subissons depuis 2012, pour encore plusieurs années.

En 2017, il a fallu absorber une nouvelle baisse de la DGF de 968 K€ et pour la première fois, nous avons fait face à une baisse des péréquations (FPIC et FSRIF) de 265 k€, notamment grâce au Pacte financier et fiscal que nous avons signé avec GPSO en 2016. C'est donc au total 703 k€ d'économies et de recettes complémentaires qui ont dû être générés.

Nous rappelons également que le compte administratif est un document de synthèse établi par le Maire, présenté au conseil municipal et voté par celui-ci au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après production par le comptable du compte de gestion avec lequel il doit être en parfaite concordance.

Il reprend l'ensemble des données financières pour chacun des chapitres ouverts au budget : crédits votés, cumul des flux, restes à réaliser et crédits annulés. Sa structure est sensiblement la même que celle du budget.

Avant de vous présenter le PowerPoint donnant les indications les plus importantes sur l'exécution du budget 2017, nous allons examiner les conditions dans lesquelles ce budget a été réalisé.

Il faut d'abord souligner que l'ensemble des ratios habituels qui permettent de juger d'une gestion communale sont, à Meudon, dans la norme et même plutôt au-dessus, comme les années précédentes. La part des dépenses de personnel représente toujours environ 55 % de nos dépenses de fonctionnement.

Notre endettement a continué à se réduire pour atteindre 28,188 M€ car nous n'avons pas eu besoin, cette année encore, de recourir à l'emprunt, notamment en raison des cessions de parcelles aux promoteurs de l'opération de la Pointe de Trivaux.

Le compte administratif doit dégager une épargne suffisante pour rembourser les dettes et autofinancer une part plus ou moins importante de nos investissements ; cela a encore été le cas cette année, preuve de la bonne tenue des dépenses, malgré des recettes en baisse et des charges en hausse, dues à des décisions gouvernementales, notamment sur les salaires et les cotisations retraite.

Les comptes définitifs 2017 reflètent à la fois la bonne santé financière de la Ville et les mesures d'économies engagées pour compenser les baisses de dotations de l'Etat. Pour la quatorzième année consécutive, la Ville n'a **pas augmenté le taux** communal de la **taxe d'habitation**.

Comme l'exige la loi, lors de l'établissement du budget, dépenses et recettes sont fixées de telle sorte que les budgets soient strictement équilibrés, ce que ne fait toujours pas l'Etat. Dans la réalité, dépenses et recettes s'avèrent différentes des prévisions du budget, compte tenu des aléas favorables (les droits de mutation par exemple) ou défavorables de la gestion. Nous rappelons cependant qu'en aucun cas, les dépenses réalisées ne peuvent être supérieures à celles votées.

Le compte administratif donne la réalité des résultats comptables, ce qui permet au passage d'évaluer la justesse des prévisions budgétaires que nous avons établies, en fonction des éléments connus à l'époque de leur élaboration.

Les points importants du compte administratif sont les suivants :

- le résultat comptable de la section de fonctionnement ;
- l'autofinancement ;
- l'endettement ;
- la structure du financement des équipements.

Le document de présentation que nous nous proposons de vous commenter maintenant est une synthèse de tous les documents chiffrés préparés par la Direction des Finances, et fournis en prévision de ce conseil. Ils ont été examinés par la Commission des Finances du 21 juin dernier, sous la Présidence de notre collègue Murielle ANDRE-PINARD :

2. Rappel des étapes clés du cycle budgétaire 2017

3. Synthèse globale du compte administratif

✓ **Section de FONCTIONNEMENT :**

- résultat de la section de fonctionnement : 4 002 976,50
- report de la section de fonctionnement 2016 : 4 433 143,22
- **résultat de clôture 2017 :** **8 436 119,72**

✓ **Section d'INVESTISSEMENT :**

- résultat de la section d'investissement : 6 724 203,15
- report de la section d'investissement 2016 : 7 408 712,30
- **résultat de clôture 2017 :** **14 132 915,45**

4. Reports et résultats :

✓ **Section d'INVESTISSEMENT :**

- restes à réaliser 2017 à reporter sur 2018 : 17 360 323,74
- soit un résultat de la section d'investissement de
(résultat de clôture – restes à réaliser) : **- 3 227 408,29**

✓ **Le résultat de fonctionnement de 8 436 119,72 € sera utilisé à :**

- couvrir le besoin de financement en investissement : 3 227 408,29
- mettre en réserve en investissement au BS 2018 : 3 000 000,00
- affecter le solde en report en fonctionnement, soit : **2 208 711,43**

5. Evolution des dépenses et des recettes :
 - ✓ des recettes de fonctionnement en baisse de 0,41 %, déduction faite des écritures liées à la cession des premiers terrains de la Pointe de Trivaux (18,218 M€) ;
 - ✓ des dépenses de fonctionnement en hausse de 0,90 % ; ceci est dû notamment à la hausse des frais de personnel (+ 2,82 % sur le budget principal), elle-même due à des revalorisations de salaires décidées par l'Etat, et malgré la baisse des effectifs de 10 agents, et l'augmentation de la subvention au CCAS de 79 k€.
6. Epargne brute = autofinancement :
 - ✓ après retraitement des cessions et des éléments exceptionnels, l'épargne brute dégagée ressort à **6,307 M€** en 2017 contre 6,969 M€ en 2016, soit une baisse de 0,662 M€ ;
 - ✓ l'excédent dégagé en 2017 sur la section de fonctionnement (**4,003 M€**) permet de couvrir complètement le besoin de financement de la section d'investissement.
7. Meudon au sein de GPSO
8. Les recettes de fonctionnement
9. Les recettes significatives 2017 :
 - ✓ une baisse significative de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 0,968 M€ ;
 - ✓ une augmentation du produit des trois taxes ménages de 1,61 % par rapport au CA 2016 avec un produit de 28,032 M€ contre 27,588 M€ en 2016 (après reversement à GPSO) ;
 - ✓ le produit des cessions de la Pointe de Trivaux pour un montant de 18,218 M€ ;
 - ✓ une hausse des droits de mutation immobiliers à 3,845 M€ ;
 - ✓ une baisse des recettes tarifaires à 5,655 M€ contre 5,794 M€ en 2016.
10. Les principales recettes 2017
11. Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement :
 - ✓ une baisse de 14,96 % par rapport à 2016 ;
 - ✓ en baisse de 48 % par rapport à 2010.
12. La péréquation verticale : - 4,359 M€ depuis le début du mandat
13. et
14. Les dépenses de fonctionnement :
 - ✓ baisse de la péréquation ;
 - ✓ augmentation des frais de personnel.
15. Répartition des dépenses de fonctionnement par nature
16. Répartition des dépenses de fonctionnement par politique publique
17. Détail des charges à caractère général
18. et
19. Evolution des frais de personnel par budget
20. Facteurs exogènes
21. Effectifs
22. Péréquation horizontale (FPIC et FSRIF)
23. Les contingents et participations obligatoires
24. Focus sur les subventions aux associations
25. Focus sur le CCAS :
 - ✓ 1,590 M€ en 2017 contre 1,511 M€ en 2016 (+ 5,2 %) ;

- ✓ cette hausse de 5,2 % par rapport à 2016 de la subvention du budget Ville vers le budget autonome du CCAS est due à une hausse des aides aux usagers : 0,268 M€ au CA 2017 contre 0,161 M€ au CA 2016.
26. et
27. Les recettes d'investissement :
- ✓ augmentation du FCTVA de 441 k€ ;
 - ✓ 3,898 M€ de subventions du Département.
28. et
29. Les dépenses d'équipement :
- ✓ une augmentation de 8,435 M€ ;
 - ✓ dépenses entièrement financées sur les fonds propres, grâce aux produits de cession.
30. Focus sur les dépenses d'équipement
31. Répartition des dépenses par politique publique
32. Focus sur la dette :
- ✓ le stock de dette a été ramené à 28,188 M€ ;
 - ✓ une capacité de désendettement de 4,3 ans.
33. Graphique de l'évolution de la capacité de désendettement depuis 2006 (budget principal)
34. Affectation du résultat :
- ✓ 3 M€ en réserve d'investissement pour le BS 2018 ;
 - ✓ 2,209 M€ en report sur le budget de fonctionnement 2018.

En conclusion, ce compte administratif 2017 nous permet :

- ✓ de conforter notre budget 2018 ;
- ✓ d'envisager notre programme d'investissements sereinement, grâce à notre bon niveau d'épargne, et de présenter toujours une bonne signature pour les emprunts que nous pourrions être amenés à contracter dans l'avenir ;
- ✓ d'être dans de bonnes dispositions pour tenter d'absorber les nouvelles baisses de recettes, augmentations de charges, contractualisation avec l'Etat, certification des comptes, réforme tant attendue du millefeuille administratif francilien, et autres épreuves encore inconnues qui se profilent à un horizon pas très lointain....

Nous vous suggérons donc, suivant en cela l'avis de la Commission des Finances, d'adopter ce compte administratif de l'année 2017.

Christophe SCHEUER

**Maire-adjoint délégué aux Finances
Rapporteur du budget**